

Montreuil, le 20 février 2017

Réf : 2017.02.35PRE

COMMUNIQUÉ DES PRESIDENTS DES ORGANISMES

Matignon met fin aux discussions sur l'article 25 et précise les premiers éléments de sa réécriture

Le 14 février dernier, près d'un an après l'obtention de l'ouverture des négociations sur l'avenir des Activités Sociales, le médiateur, mandaté par le gouvernement, a présenté, lors d'une réunion tripartite, le contenu modifié de la plate-forme proposée le 19 janvier dernier par les employeurs.

Il y est fait état de plusieurs arbitrages majeurs.

Tout d'abord, la mise en place d'un nouveau mode de financement assis sur les richesses créées par les salariés, dont le socle de départ est fixé à 400 millions d'euros, auxquels s'ajoute une enveloppe complémentaire de transition de 115 millions d'euros sur 5 exercices (2016-2020), ce qui porte le financement à 420 millions d'euros en moyenne, par an, jusqu'en 2020.

Ensuite, le nombre d'emplois statutaires, dans les organismes, est établi à 2000 postes : loin de la diminution proposée initialement par les employeurs.

Enfin, une négociation aura lieu, en vue de la rédaction d'une convention nationale entre la CCAS et les employeurs, puis de conventions entre chaque restaurant méridien et les entreprises utilisatrices, pour une prise en charge financière assumée uniquement par les entreprises et les usagers, sans contribution du 1%.

Ces propositions seront transmises aux pouvoirs publics, en vue de la réécriture de l'article 25 du Statut national des IEG. Le projet de décret sera ensuite soumis, sous 10 jours, aux fédérations syndicales pour recueillir leur avis avant l'écriture du décret définitif.

Cette première étape réaffirme donc notre modèle, géré par et pour les électriciens et gaziers, actifs et inactifs, à partir d'un financement basé sur l'activité et la création de la richesse.

Il est indéniable que ces propositions n'auraient pas été les mêmes sans la mobilisation de l'ensemble des Acteurs des Activités Sociales et notamment des 105 000 bénéficiaires signataires de la pétition.

Néanmoins, elles ne sont pas à la hauteur des besoins des électriciens et gaziers et de leur famille. Il nous faut donc continuer à inventer, innover et dessiner l'avenir des Activités Sociales, au plus près des bénéficiaires.

Alors que de nouvelles négociations dans la branche doivent se poursuivre concernant notamment les moyens bénévoles, les questions immobilières et la restauration méridienne, nous devons poursuivre la mobilisation et continuer ainsi à défendre notre modèle et notre projet.

Le Président de la CCAS,



Nicolas Cano

Le Président du Comité de Coordination,



Jean-François Coulin